

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 4 avril à 20 h 00, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis en séance publique au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme BRÉCHET M-C. - M. GUITTONNEAU P. - Mme BONNIER I. - M. GUILBAUD L- M. - Mme GUILLET A-D. - MM. MAUDET J. – RELET J-M – Mmes COUTANT S. - CARIOU-THOUZEAU J. - MM. CROCHET B. - BONNEAU R. - Mme BROSSARD M. - MM. LEROY D. – M. BLANDINEAU M. - Mmes - BRILLET L. - ROUXEL M. - BLAIS G. – M. LIAIGRE T. - Mmes LOPEZ M-C. – PERROCHEAU N.

Absents : Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à Mme CARIOU-THOUZEAU J. - M. BERTHOME F. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J-F. – Mme GRIT G. qui a donné pouvoir à Mme BONNIER I - Mme VILLERET L qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. - M. DUFAUT P.

Secrétaire : M. LIAIGRE T.

2019.12 - Acquisitions et cessions foncières réalisées par la commune en 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre acte du bilan des acquisitions et cessions réalisées par la commune au cours de l'année 2018.

2019.13a - Approbation des comptes de gestion 2018 dressés par Monsieur Michel ALBRESPIT, receveur municipal : budget principal, budget annexe « lotissements », budget annexe « maison médicale »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déclarer que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2018 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2019.13b - Budget assainissement – Compte de gestion 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2019.14 - Approbation des comptes administratifs 2018 : budget principal, budget annexe « lotissements », budget annexe « maison médicale »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les comptes administratifs de l'exercice 2018.

2019.15 - Affectation du résultat aux budgets 2019

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'affectation des résultats aux budgets primitifs 2019.

2019.16 - Vote des taux de taxes locales 2019

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer, pour l'année 2019, les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation : 20,62 %
- Taxe sur le foncier bâti : 13,08 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 31,71 %

2019.17 - Approbation du budget primitif 2019 : Budget principal

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter le budget principal 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 3 468 724,59 € en fonctionnement et à 4 437 122,23 € en investissement.

2019.18- Approbation du budget primitif 2019 : Budget annexe « lotissements »

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter le budget primitif annexe « lotissements » 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 4 620 435,04 € en exploitation et à 3 110 377,09 € en investissement.

2019.19 - Approbation du budget primitif 2019 : Budget annexe « maison médicale »

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter le budget primitif annexe « maison médicale » 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 54 733,00 € en fonctionnement et à 68 118,81 € en investissement.

2019.20 - Contrat d'association de l'école privée : vote du forfait élève pour l'année 2019

En référence aux dépenses de fonctionnement de l'enseignement public, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer pour l'année 2019, la participation de la commune au profit de l'école privée à 475,00 € par élève.

2019.21 - Participation aux frais de scolarité d'un élève en classe pour l'inclusion scolaire

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention à l'OGEC de Challans à hauteur de 475,00 € pour un élève scolarisé en U.L.I.S. à l'école de l'ALLIANCE.

2019.22 - Fournitures scolaires aux enfants des établissements publics et privé de Soullans

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de porter l'aide pour les fournitures scolaires à 34,00 € par élève.

2019.23 - Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de 13 000 € pour l'année 2019.

2019.24 - Subvention à l'amicale du personnel communal

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder à l'amicale du personnel communal une subvention de 3 750 € pour l'année 2019.

2019.25 - Vote des subventions aux associations

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter les subventions aux associations pour un montant total de 25 965 €.

2019.26 – Comité de jumelage Soullans – Ledesma : dotation 2019

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une dotation de 2 110 € pour l'année 2019.

2019.27 – Accueil de loisirs de Soullans : approbation des tarifs des séjours d'été

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les tarifs des séjours d'été.

2019.28 – Réaménagement de la place Jean Yole : approbation du plan de financement prévisionnel et demande de subventions

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le plan de financement prévisionnel du projet.

2019.29 – Construction d'un centre périscolaire et d'un accueil de loisirs : actualisation du plan de financement et demande de subvention

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès de la région une subvention au titre du Pacte Régional pour la Ruralité à son taux maximum.

2019.30 - Acquisition des parcelles cadastrées 191p et 192p de la section AS

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir les parcelles cadastrées sous les numéros 191p et 192p de la section AS, d'une superficie totale de 66 m².

2019.31 - Acquisition de la parcelle cadastrée 76 de la section BC

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir la parcelle cadastrée sous le numéro 76 de la section BC, d'une superficie totale de 1 022 m².

2019.32– Convention d'entretien des équipements et espaces communs

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider la convention afin d'entretenir les espaces communs de la résidence le Hameau des Châtaignier.

2019.33 – Convention avec Vendée Eau : travaux hors programme

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le projet d'extension du réseau d'eau potable.

2019.34 - Convention avec le SyDEV : travaux d'extension du réseau de distribution publique d'électricité

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider la proposition d'extension du réseau de distribution publique d'électricité.

2019.35 - Centre de loisirs et espace jeunes : modification du projet éducatif

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les termes du projet éducatif.

2019.36 - Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal prend acte de la présentation du tableau d'information des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est levée à 22 h 14

Fait à Soullans, le 4 avril 2019

Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ



The official stamp of the Municipality of Soullans, Vendée, is circular. It features a central emblem with a figure, surrounded by the text 'MAIRIE DE SOULLANS' at the top and 'VENDEE' at the bottom, separated by two stars.